

Intervention de Nathalie BAZIRE, Secrétaire Confédérale
Journée d'Étude régionale « Logement »
28 mars 2024

Tout d'abord merci de prévoir un temps d'échange sur l'enjeu du logement dans sa dimension revendicative et particulièrement, le rôle de la CGT pour porter des politiques publiques qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. S'agissant de la question du logement et pour faire simple, quelle intervention CGT pour répondre aux besoins des travailleur-se-s en proximité ? Quel rôle de nos organisations CGT, de la confédération aux syndicats, sur cet enjeu ?

Je voudrais commencer par rappeler, combien la question du logement est centrale dans la vie de la population, et plus particulièrement dans celles des travailleurs et des travailleuses.

Dans un contexte inflationniste avec encore des milliers de salarié-e-s dont le travail n'est pas rémunéré à sa juste valeur, il est bon de redire que le droit au logement est un principe constitutionnel. Notamment, la garantie d'un logement digne, accessible et durable pour tous est un élément fondamental du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Pourtant en France, près de 15 millions de personnes, soit 1 personne sur 5, souffre de la crise du logement (difficultés à se loger, à entretenir son habitat, suroccupation, insalubrité etc.). Les emplois du tertiaire se concentrent majoritairement dans les métropoles où les logements deviennent inaccessibles, ce que l'on nomme désormais « inflation immobilière ».

En 2019, 33% des personnes en emploi sont logés en milieu rural, dont 50 % travaillent en milieu urbain. L'éloignement domicile/travail non choisi est de plus en plus prégnant. Dans le même temps, le patronat qui considère que l'accès au logement est un frein à l'embauche, et accompagne les politiques d'éloignement en ne proposant aucune solution pour les salariés. Pour la CGT, on estime aujourd'hui qu'il faudrait construire entre 400 000 et 500 000 logements par an dont 200 000 à 300 000 logements sociaux pendant cinq ans pour résorber durablement la crise du logement. Les 6 dernières années de mandat Macron sont celles où la France a construit le moins de logements au cours des 30 dernières. Renforcer et déployer la rénovation thermique des bâtiments pour faire face à l'urgence climatique : réduire les émissions de gaz à effet de serre est une urgence absolue. Le logement représente la 2ème source d'émission de gaz à effet de serre, émissions responsables du changement climatique actuel. C'est aussi dans ces secteurs que des solutions rapides et accessibles existent pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre et mettre fin à la précarité énergétique subie par des millions de salarié-e-s. Agir pour la rénovation massive du parc social et, plus largement, du parc de logement, c'est améliorer les conditions d'existence de la population, agir efficacement pour limiter le changement climatique et développer l'emploi.

S'agissant du PLF 2024, Elisabeth Borne s'est vantée des 1,6 milliards d'euros pour la rénovation des logements. Je rappelle qu'en 2022, seuls 500 000 logements ont pu

bénéficier d'une rénovation, contre 7 millions qui en ont besoin. Dans le même temps, le budget pour la loi de programmation militaire de 413 Mds sur 5 ans. Quid de la définition de la réponse aux besoins ? Certainement pas celles que les travailleur-se-s de ce pays attendent de l'Etat. Bien loin des réalités que nous connaissons !

Pourtant, quand on interpelle Christophe BECHU, ministre de la Cohésion des territoires, sa réponse : l'Etat joue son rôle ! Alors oui la conjoncture n'est pas au beau fixe, et l'argent public n'est pas un puits sans fond ...Mais l'Etat, oui doit jouer un rôle !

On voit bien que dans les annonces récentes, l'Etat, au regard de la situation vécue par le plus grand nombre dans la politique du logement, ne prend pas de mesures efficaces et on observe un désengagement dramatique de sa part. Aussi, nous avons donc besoin de porter nos propositions à tous les niveaux. Celles-ci sont reprises de la fiche 28 qui va être retravaillée.

La CGT doit donc contribuer à toute initiative pour promouvoir :

- *Une politique de revalorisation salariale, des pensions et minima sociaux, ce qui permettrait de se loger dignement ;*
- *L'égal accès pour tous à un logement décent avec une surface, des équipements, adaptés au nombre de locataires et toutes les conditions pour leur sécurité physique et sanitaire et le maintien dans les lieux sans discrimination d'aucune sorte ;*
- *Le droit à l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;*
- *Le droit à un logement décent et sain, performant d'un point de vue énergétique et environnemental ;*
- *L'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de chauffage dans le parc privé comme dans le parc public*
- *L'accueil et l'hébergement inconditionnel, de façon digne et adaptée, de toute personne en situation de détresse humaine, psychique ou sociale sans distinction de nationalité ;*

D'où notre appel à manifester ce 1^{er} avril à Paris mais aussi partout sur le territoire.

Revendiquer :

- *Le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, aux apprentis, aux jeunes travailleurs, migrants... ;*
- *L'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins. Cela relève de la responsabilité de l'État qui doit l'assumer dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement garantissant l'égalité d'accès et la proximité de services publics de qualité favorisant l'accès aux transports, aux soins, à l'éducation et à la culture ;*
- *La création d'un pôle public financier sous le contrôle des salariés, leur permettant d'imposer des choix répondant aux besoins, et d'exercer un pouvoir sur leur financement.*

- *Le droit au logement ne peut se déployer qu'en cohérence avec une politique de droit à la ville repensée au regard notamment du phénomène de métropolisation.*

Un focus particulier sur notre revendication que le 1% logement soit effectif, alors qu'aujourd'hui, il est financé à 0,45 % de la masse salariale. Il y a donc besoin de faire financer le logement par le patronat : c'est aussi du rôle de l'Etat de le décider ! Et ne pas céder aux propositions, des grands patrons en mal de recrutement d'asseoir le droit au logement au contrat de travail, ce qui reviendrait à accepter le paternalisme et la double peine pour les travailleur.se.s de perdre leur logement et leur travail en fin de contrat. Au contraire, faire intégrer ce droit par un financement des entreprises et ainsi le garantir.

A ce titre-là, depuis l'an 2000, l'inflation immobilière des grandes villes/métropoles, telle que Montpellier ou Marseille participe à l'accroissement du temps de trajet domicile/travail. Les salariés s'installent de plus en plus loin de ces zones et par conséquent participe à l'augmentation d'une mobilité carbonée. Car dans le même temps, ils font face à l'absence de transport en commun adaptée.

Pour la CGT, cela pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accession sociale à la propriété.

J'en profite pour rappeler l'importance de mettre à disposition des camarades pour siéger dans les CRAL, comités régionaux ACTION LOGEMENT, pour influencer sur ces choix. A ce stade, en Occitanie, les mandats CGT sont inoccupés.

Un autre levier, la juste revendication de la CGT de l'application stricte de la loi SRU comme une nécessité : sujet sur lequel le gouvernement doit travailler en toute responsabilité, plutôt que vouloir aspirer l'argent d'ACTION LOGEMENT.

Je rappelle qu'en application de la loi SRU l'objectif fixé, est l'atteinte de 25 % de logements sociaux en 2025 : il revient donc à chaque collectivité de le mettre en œuvre. Ça veut dire aussi des moyens allouer. Alors que les collectivités locales font des choix car déjà asphyxiées par manque de budget alors que la décentralisation s'accélère. À nous de les faire réfléchir au choix de répondre aux besoins des salariés qui font le maillage des territoires, et pour qui la question du logement est crucial pour pouvoir répondre à une offre d'emploi, notamment.

Lors de son discours de politique générale, Gabriel Attal a annoncé sa volonté d'élargir, ou plutôt d'assouplir, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). Comment ? Il s'agirait d'ajouter, selon les dires du Premier Ministre, « pour une part les logements intermédiaires, accessibles à la classe moyenne, dans ce calcul des 25 % ». Une modification de la loi SRU serait prévue avant l'été. En 2020, sur 2 091 communes soumises à la loi SRU, 1 100 étaient en déficit de logements sociaux, selon les données du ministère de la Transition écologique. Or, le logement intermédiaire, compte tenu de son niveau de loyer, et donc des revenus nécessaires pour l'assumer, concerne moins de 5 % des demandeurs de logement social en France. La semaine dernière, le ministre du logement a promis en ce sens la création de 75 000 logements intermédiaires sur 3 ans, soit le double des programmes actuels. Une goutte d'eau dans un océan de demandes. Puisque, rappelons-le, il faudrait construire chaque année 518 000 logements, dont la moitié de logements sociaux, pendant cinq ans pour détendre le marché de l'immobilier en crise.

En assouplissant la loi, Gabriel Attal cède à la partie la plus réactionnaire de la droite et des promoteurs. La nomination de Guillaume Kasbarian à la tête du ministère du logement va dans ce sens.

Pour la CGT, nous avons besoin d'un grand service public de l'habitat.

Les organisations de la CGT, là-dedans ? Elles ont un rôle essentiel pour définir les besoins en proximité : comme pour les transports, la santé, ceux du logement sont à travailler collectivement. La question de logement est en enjeu qui doit absolument être pris en compte pour définir des axes de travail revendicatifs en direction des salariés.

Il peut s'agir de réfléchir à des cahiers revendicatifs de territoires, incluant des réalités, notamment par un travail de proximité avec les Union Locales, faire des propositions pour porter des alternatives. Les construire avec les syndicats, pour être au plus près des réalités du travail.

Cela inclut de penser plusieurs axes, intégrant la question essentielle du travail.

Premièrement, la place des femmes : assez souvent, l'accès au logement est limité pour les familles monoparentales particulièrement les femmes. Cette question de logement est donc à mettre en lien avec nos propositions sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Et bien évidemment le lien avec notre lutte contre les idées d'extrême droite, notamment en termes d'expulsion. Les événements qui ont suivi les émeutes, après le meurtre de Naël, notamment car aujourd'hui, ce sont des familles entières qui sont sommées de quitter leur logement, quand un membre de leur famille a été condamné pour des faits pendant ces émeutes.

Un véritable scandale, aujourd'hui autorisé par la loi KASBARIAN, que la CGT a dénoncé.

Je suppose qu'ici en PACA, à Marseille on n'échappe pas à cette règle !

Sur le lien travail, à savoir emploi-logement et la question de la distance travail-domicile.

Vous avez cité ce matin, l'exemple d'une entreprise de Miramas.

Par les interventions dans l'entreprise, il faut réfléchir à rapprocher les bassins d'emploi, des bassins de vie, et nos interventions au sein des entreprises sont primordiales. Nous avons besoin d'aider les élus des CSE à imposer aux employeurs de mettre en œuvre les dispositifs en matière de prise en charge, qui sont des éléments sur lesquels la CGT doit exiger leur application. Il est d'ailleurs indispensable de regarder à l'exigence de la mise en place des commissions logement issus des CSE, comme moyen d'y parvenir. A l'exemple de ce qu'ont porté les élus CGT de France Télévisions, dans un secteur où avec des emplois concentrés sur la région Parisienne, les salariés font face à des soucis d'accès inédit, notamment à des logements sociaux. La fédération des Cheminots, comme cela a été cité, a pris la mesure de l'enjeu, et nous avons besoin de faire connaître les avancées gagnées pour les travailleur.se.s.

Certaines fédérations comme la FD Services Publics s'est dotée d'une commission logement.

Au niveau des territoires, la CGT revendique à tous les niveaux de discussion, dans le cadre du dialogue social territorial, que les organisations syndicales soient associées à l'élaboration des politiques locales de l'habitat, aux études liées et participe à la concertation préalable.

Le lien avec les associations, les élus locaux pour porter notre revendication de la mise en place du lieu de concertation est un levier essentiel. Notamment, la CGT demande des **commissions sur le logement saisonnier dans les départements concernés**. Cela peut valoir pour les salariés détachés pour des zones de travail autour de grands chantiers.

En particulier, lors de nouveaux projets, d'implantations industrielles. Exemple du travail qui a été engagé par des Unions Locales dans le cadre du futur chantier EPR de Penly, ou pour la zone industrielle du Dunkerquois, où cette question de l'accessibilité au logement a été engagée dès l'annonce des futurs chantiers. Cela s'inscrit dans notre revendication « pas d'industrie sans service public ». Donc pas de travail sans réponse aux besoins en termes de transport et donc évidemment en premier lieu le logement. Il est donc important de penser ce que doivent être les politiques de logement utiles en territoire pour travailler des projets avec les syndicats, afin de définir ensemble ce que doit être la réponse aux besoins. Il est intéressant de penser un travail avec les Unions Locales qui connaissent le maillage territorial en proximité et peuvent faire directement le lien avec les salariés de leur territoire : ce qu'a redit la conférence nationale sur les Unions Locales en octobre 2022.

Engager un travail de fond avec les Unions Départementales et les Comités Régionaux pour y parvenir. Y compris que cet enjeu du droit au logement, vaut celui de la bataille sur les salaires, puisque je le rappelle le premier poste des dépenses des salariés, c'est le logement. Nous avons des propositions, sachons les faire vivre en proximité pour travailler la réponse aux besoins et être acteur dans les politiques publiques à mener.

La production de cahier d'acteur de territoire est à réfléchir et la commission confédérale aménagement-territoire/politiques publiques peut y aider et évidemment la mise en œuvre de notre plan syndical pour l'environnement doit intégrer cette question du logement.

Comme vous l'avez décidé aujourd'hui, parler de ce sujet, c'est faire le lien avec nos campagnes de revalorisation des salaires. Je dirai donc plus précisément que porter une attention particulière aux questions de logement, c'est réfléchir à la lutte contre la précarité. Nous avons donc aussi besoin des moments démocratiques CGT, comme aujourd'hui mais aussi d'intégrer ce type de question dans la mise en œuvre de projets revendicatifs en territoire. Le Comité Régional peut et doit y contribuer évidemment : d'ailleurs ce qui est fort intéressant à ce titre, c'est la possibilité comme aujourd'hui de s'appuyer sur le rôle des mandatés et ainsi faire un rapprochement entre les politiques menées en proximité par les collectivités et les bailleurs sociaux, pour établir un véritable état des lieux, avec nos organisations, UD, UL et fédérations.

Vous l'aurez donc compris la question du logement, est un enjeu indispensable pour gagner l'amélioration des conditions de vie, des travailleurs et des travailleuses. Il est donc fort intéressant de poser cette question du logement dans nos débats, comme on le fait pour les autres questions Sociales.

Pourquoi au vu de la conférence régionale que vous tiendrez cette année, dans la suite de cette journée ne pas décider d'intégrer cette question par l'exigence dans sa feuille de route d'inscrire l'élaboration d'un cahier d'acteur revendicatif sur le logement ?